



Travaux suite decison de justice

Par **ARDECHOIS**, le **30/03/2009** à **22:18**

Bonsoir ,
Suite à un probleme opposant mes parents et une copropriete voisine cette derniere s'est vu condannée a realiser des travaux pour eliminer les risques d'inondation lors de deversemenets des eaux pluviales de la copropriete vers la propriete de mes parents . En effet lors de forts pluies , la collecte des eaux de pluie de la copropriete est orientee vers la propriete de mes parents qui se retrouvent de ce fait sous les eaux , apres decision de justice , la copropriete a ete declarée fautive et s'est vu "condannée" à reparer ce fait .La copopriete a fait certains travaux durant l'absence de mes parents(enfin , selon ce que nous ont rapporté des voisins qui ont vu des engins a proximite de la propriete de mes parents) . Quelle est la procedure pour demander quel type de travaux ont ete realisé , quels sont les recours possibles si ces travaux s'averaient insuffisants , pendant combien de temps les travaux doivent ils etre efficaces
un courrier du type : "....suite au jugement du x jan 2008, assorti de l'exécution provisoire, nous vous prions de bien vouloir nous faire connaître quand et de quelle nature sont les travaux que vous avez exécuté. ceux-ci ont été ordonnés par le tribunal et doivent nous garantir des risques d'inondation...." doit il etre acompagne de formules ad'hoc..
Merci pour vos reponses , conseils .